

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 19

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 12 décembre 2018 à 19h00

Salle des Remparts

Présidence : Mme Sandra Glardon

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 18 de la séance du 31 octobre 2018
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de Mme Valentine Python (LV) en remplacement de M. Jules Kläy
5. Election au sein des commissions
 - 5.1. Election de Mme Véronique Ansermet (LV) à la délégation variable du SIGE et de Mme Geneviève Pasche (LV) en qualité de suppléante
 - 5.2. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Jules Kläy (LV)
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
8. Réponse municipale N° 10/2018 - Interpellation de Mme Christiane Rithener (PS) « Normes dans le parascolaire : Quelle est la position municipale qui a été transmise lors de la consultation du projet sur le nouveau cadre de référence ? »
9. Préavis municipal N° 17/2018 - Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz
10. Rapports
 - 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Philippe Neyroud (PS) « Instauration d'un registre des intérêts des élus de La Tour-de-Peilz »
 - 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (LV) « Catastrophe climatique - Préservons le climat, préservons nos finances »
 - 10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2018 - Budget 2019 du Fonds culturel Riviera
 - 10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2018 - Budget 2019 de la CIEHL
 - 10.5. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2018 - Budget 2019 de la commune de La Tour-de-Peilz
11. Communications municipales
 - 11.1. Communication municipale N° 19/2018 - Travaux urgents au chemin Adolphe-Burnat
 - 11.2. Communication municipale N° 20/2018 - Nominations au sein des commissions municipales
12. Propositions individuelles et divers

Appel

71 présents sur 83 membres élus.

Excusé(e)s : Nicolas Bastard – Willy Bühlmann – Michel Culand – Milad Dulloo – Brigitte Fahrni Chiusano – Christian Grobéty – François Grognez – Fabrice Laluc – Daoud Latif – Olivier Mottier – Pierre-André Oberson – Jacques-André Schneider

Mme Présidente ouvre la 3^{ème} séance de l'année 2018-2019 - 19^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les modifications suivantes sont apportées :

4. Assermentation de Mme Valentine Python (LV) en remplacement de M. Jules Kläy et de M. Eric Berset (PLR) en remplacement de M. David Langelaan
- 5.2. Election de deux membres à la Commission des finances en remplacement de M. Jules Kläy (LV) et de M. Manuel Paley (Hors parti)
- 5.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. David Langelaan (PLR)
- 7.1. Interpellation de Mme E. Leimgruber (LV) intitulée « Affichage public en ville de La Tour-de-Peilz »
- 7.2. Dépôt par Mme G. Pasche du titre d'un postulat
- 11.3. Communication municipale N° 21/2018 – Nouvelle procédure communale en matière de naturalisations

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 18 de la séance du 31 octobre 2018

M. P. Castelain constate qu'il s'est peut-être mal exprimé lors de sa prise de parole, page 243. C'est l'OFEV qui a rédigé un rapport sur le danger que les investissements dans les énergies fossiles représente pour la Suisse, et non l'OSCE.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal N° 18 de la séance du 31 octobre 2018 est adopté à une très large majorité (cinq abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Afin de garantir la bonne tenue des séances du Conseil communal, les amendements, interpellations, motions ou postulats sont à transmettre impérativement avant le mercredi midi. A défaut, ils ne seront pas pris en compte. De plus, les prises de parole et applaudissements sont ordonnés par la présidence et le silence est requis lors des interventions.
- Nous avons appris les décès de notre ancien collègue M. Raphaël Onrubia. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

- Lettres de MM. J. Klay (LV), D. Langelaan (PLR), B. Lavanchy (PS) et M. Paley (Hors parti) annonçant leur démission respective du Conseil communal. A noter que le siège de M. M. Paley revient au parti socialiste.

4. Assermentation de Mme Valentine Python (LV) en remplacement de M. Jules Kläy et de M. Eric Berset (PLR) en remplacement de M. David Langelaan

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Valentine Python, née le 18 juin 1975 et domiciliée au chemin de la Crausaz 60, en remplacement de M. Jules Kläy, membre du groupe Les Verts, démissionnaire
- M. Eric Berset, né le 12 janvier 1950 et domicilié à l'avenue des Mousquetaires 12, en remplacement de M. David Langelaan, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

Le parti socialiste n'ayant pas présenté de candidats pour la présente séance, l'assermentation des remplaçants de MM. B. Lavanchy et M. Paley est reportée au 6 février 2019.

5. Election au sein des commissions

5.1. Election de Mme Véronique Ansermet (LV) à la délégation variable du SIGE et de Mme Geneviève Pasche (LV) en qualité de suppléante

Il s'agit en fait d'une rocade.

Conformément à l'art. 12 RCC, Mmes Véronique Ansermet (LV) et Geneviève Pasche (LV) sont élues de manière tacite et par acclamation membre et suppléante à la délégation variable du SIGE.

5.2. Election de deux membres à la Commission des finances en remplacement de M. Jules Kläy (LV) et de M. Manuel Paley (Hors parti)

Les candidatures de MM. P. Castelain et J.-P. Belotti sont présentées. Il n'y a pas d'autre proposition.

Conformément à l'art. 12 RCC, MM. Paul Castelain (LV) et Jean-Pierre Belotti (UDC) sont élus de manière tacite et par acclamation membres à la Commission des finances.

5.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. David Langelaan (PLR)

La candidature de M. E. Berset est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Conformément à l'art. 12 RCC, M. Eric Berset (PLR) est élu de manière tacite et par acclamation membre à la Commission de gestion.

6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. R. Urech indique que, lors de sa séance du 22 novembre 2018, le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a procédé à une assermentation ainsi qu'à l'élection d'un membre suppléant à la commission de gestion pour la commune de St-Légier. Un préavis a été déposé concernant le règlement sur la vidéosurveillance de l'ASR pour modifier deux articles afin de les adapter à la nouvelle législation. Dans les communications du Comité de direction, présentation de la vision 2025 de l'ASR et état de situation relatif à la Fête des Vignerons 2019.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

7.1. Interpellation de de Mme E. Leimgruber (LV) intitulée « Affichage public en ville de La Tour-de-Peilz »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Dans le but de faire éventuellement un postulat concernant l’affichage public sur notre commune, confié contractuellement depuis le 16 juillet 2004 à la Société Générale d’Affichage, j’ai pris contact avec le service de l’urbanisme. Celui-ci n’a pas pu répondre à toutes mes questions.

En effet, la SGA a entrepris un remaniement des emplacements d’affichage avec des suppressions de lieux comme à l’intérieur des abribus. J’ai vu ce lundi 10 décembre que plusieurs supports d’affiches entre le collège Courbet et le collège des Marronniers ont été dégarnis du cadre pour les affiches.

Je souhaite donc connaître l’état actuel des tractations avec la SGA, si un nouveau contrat est prévu ou déjà signé et quelle en serait ou est la teneur.

J’attends une réponse écrite. »

M. le Syndic donne lecture de la réponse de la Municipalité. Elle n’a pas été déposée sur les sièges puisqu’une réponse ne peut pas être donnée avant même que l’interpellation ne soit déposée.

« Nous répondons comme suit à l’interpellation de Mme Leimgruber qui a eu l’obligeance de nous faire parvenir sa demande avant cette séance.

Les relations entre la Commune et la SGA sont régies par une convention entrée en vigueur au 1er janvier 2004. La SGA souhaitant redimensionner son réseau d’affichage commercial à la baisse, cette convention a fait l’objet d’un avenant signé le 10 septembre dernier. Celui-ci porte sur le prix payé par la SGA qui a été augmenté pour compenser partiellement la baisse des recettes liées à la diminution du nombre de lieux d’affichage grand format.

Le tarif pour le format F4 ou mondial (90 x 128 cm) est inchangé à Fr. 60.- pour 72 lieux d’affichage
Le format F12 (286 x 128 cm) passe de Fr. 1'000.- à Fr. 1'200.- l’unité pour une diminution de 23 à 12 lieux

Le format F200 (119 x 170 cm) passe de Fr. 800.- à Fr. 900.- l’unité pour une diminution de 14 à 11.

Le tout représente une diminution de recettes de Fr. 38'000.- à Fr. 28'000.- pour la Commune, montant qui figure au budget 2019 sur le compte 431.4272.01 - Concessions d’affichage. »

Mme E. Leimgruber remercie la Municipalité de ces informations, dont elle avait déjà partiellement connaissance. Quelle est la durée de l’engagement de la Commune envers la SGA ? (*M. le Syndic répond que celui-ci est de cinq ans*)

La parole n’étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

7.2. Mme G. Pasche annonce le titre d’un postulat, qu’elle entend développer lors de la prochaine séance, intitulé « Renforcer les compétences du conseil d’administration des VMCV ».

8. Réponse municipale N° 10/2018 - Interpellation de Mme Christiane Rithener (PS) « Normes dans le parascolaire : Quelle est la position municipale qui a été transmise lors de la consultation du projet sur le nouveau cadre de référence ? »

Mme Ch. Rithener remercie la Municipalité de sa prompte réponse. Elle sait bien que la Commune a

délégué à une fondation les compétences de garde et d'accueil, dite fondation étant rattachée au réseau REVE, mais espère que la Commune a tout de même voix au chapitre. Elle se dit surprise de lire dans la communication que la Municipalité n'a pas connaissance des modifications qui seront réellement adoptées. L'entrée en vigueur est pourtant prévue en janvier 2019. On sait qu'actuellement des négociations sont toujours en cours vu les nombreuses protestations et manifestations qui ont eu lieu. Mais elle se dit heureuse d'entendre que les UAPE de La Tour-de-Peilz resteront, pour l'instant du moins, liées aux normes actuelles et que la Municipalité n'a pas préavisé favorablement à des détériorations dans la prise en charge des enfants, qu'elle a toujours souhaité favoriser un encadrement de qualité en prenant en compte le bien-être des enfants et les besoins des professionnels pour assurer leur mission dans les meilleures conditions. Elle s'en dit ravie pour les petits Boélands.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

9. Préavis municipal N° 17/2018 - Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz

Mme A.-M. Arnaud constate que le compte N° 150.3653.03 prévoit un montant de fr. 20'000.-- pour une fresque dédiée à Courbet. Nous recevons ce jour une demande de crédit de fr. 100'000.--. Suite à la séance de présentation du budget, elle a demandé à pouvoir rencontrer les personnes concernées par cette fresque. Sa crainte était qu'une peinture ne soit imposée à tous à la Place des Anciens-Fossés durant de nombreuses années. Un appel téléphonique l'a informée du dépôt du préavis que nous avons sous les yeux. Cette reconnaissance culturelle et touristique est inspirée de Montreux-Vevey-Tourisme, qui a déjà œuvré dans notre commune sans que le Conseil communal ne soit au courant. Des silhouettes noires ont fait leur apparition sur des bancs au port, de même que plusieurs panneaux d'orientation (3m x 1m). Montreux-Vevey-Tourisme, qui reçoit fr. 203'689.-- de notre commune, est-elle rémunérée dans le détail de ce préavis ? La belle idée qui nous arrive est à nouveau une pollution visuelle autour d'emplacements charmants qui se suffisent à eux-mêmes : 7 panneaux avec piétements en acier, fixés sur un socle en béton. Quel est le sens d'un panneau de 2m x 1m annonçant une pierre tombale, comment imaginer un panneau rue du Bourg-Dessous 9 annonçant une plaque commémorative déjà en place sur le mur de la maison concernée ou un panneau annonçant le buste « La Liberté » sur la fontaine de la place du Temple alors qu'une information y figure déjà ? Un volet numérique suffirait. Le site internet peut proposer un cheminement agrémenté de plusieurs flashcodes (env. 3cm x 3cm), qui peuvent être consultés sur un téléphone portable. Pour l'installation d'un flashcode, pas besoin de panneaux de 2m x 1m, une petite plaque discrète suffit. Ceci pourrait être accompagné d'un plan papier distribué par l'Office du tourisme de Vevey ou au Greffe de La Tour-de-Peilz pour les personnes qui n'ont pas ou qui sont rebutées par un téléphone portable connecté à internet. Nous pourrions ainsi éviter une dépense de fr. 100'000.--, accompagnée d'une nouvelle dépense de fr. 6'000.-- par an pour la mise à jour du site internet. Ces fr. 100'000.-- seront prélevés sur un compte N° 9146.020.00 créé pour l'occasion (Parcours 200^{ème} Courbet) et non pas sur le compte du jumelage. Merci à la commission de tenir compte de son intervention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Guillaume Jung
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette de Gautard Rayroud - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Gérald Helbling - Jacques-André Schneider
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Philippe Neyroud (PS) « Instauration d'un registre des intérêts des élus de La Tour-de-Peilz »

Rapporteur : Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Ph. Neyroud se présente en quelques mots. Il est employé par une fondation du domaine social. Celle-ci reçoit un soutien de la commune de La Tour-de-Peilz ; si ce soutien devait être rediscuté lors de l'examen du budget et soumis à vote, chacun comprendra donc le sens de son abstention. Ses activités annexes sont : membre du comité de la région Romandie de la Fédération suisse de hockey sur glace et rédacteur pour le magazine Universitas de l'Université de Fribourg. A priori, pas de conflit d'intérêts ni pour la commune, ni pour les instances intercommunales. Enfin, il n'est propriétaire ni immobilier ni foncier, ici ou ailleurs, et ne possède aucun portefeuille d'actions. Voici ce qui pourrait figurer le concernant sur un registre des intérêts. A chacune et chacun de faire son propre jugement et de considérer ses propres éléments qui pourraient figurer sur un tel document. Qui est-ce que j'étais, les idées et positions d'untel ou untel servent-elles au bien public ou représentent-elles aussi des intérêts privés ou particuliers, voilà des questions que peut se poser le citoyen au moment d'élire un candidat et une thématique de la transparence en politique que le Conseil avait choisi, lors de la dernière séance, de porter en commission. Comme on peut le lire dans le rapport, les débats y furent vifs, ce qui n'a pas laissé planer le doute sur l'importance de la question, et les positions de chacune et chacun affirmées, avec l'une ou l'autre surprise si l'on se rappelle les propos de M. G. Jung lors de la séance précédente (page 242 du procès-verbal), dont le groupe invitait le Conseil à soutenir cette motion. Seuls contre tous, avec son collègue Jacques Vallotton, on y a entendu qu'un registre des intérêts laisserait planer un climat de suspicion au sein du Conseil et dans la cité, un retour au climat de l'affaire des fiches, la diabolisation des médias, une mesure inefficace et administrativement bien trop lourde à gérer, inadaptée au contexte de La Tour-de-Peilz, petite ville débonnaire où tout le monde se connaît et sait tout de tout le monde, sans grands intérêts (au pluriel) car si peu de géants de l'agroalimentaire ou de multimillionnaires y sont établis, près ou non de rives ardemment désirées comme publiques depuis 8 ans et 14 jours désormais. Sait-on vraiment tout ? D'une large majorité des membres du Conseil, il ne sait rien ; alors qu'en sera-t-il du citoyen ? Certes, un tel registre ne résoudra pas tout, mais le refuser, c'est la transparence qui perd. Qu'une majorité de la Municipalité, par la voix du Syndic, y oppose une non entrée en matière et veuille se faire l'économie de cette réflexion est une chose, quand bien même les meilleurs capitaines savent considérer la force des vents contraires, même lorsqu'ils soufflent encore loin du port. Mais nous, Conseil communal, voulons-nous, comme d'autres l'ont fait avant nous à Lausanne ou à Morges, dans le canton de Vaud, aux Chambres fédérales et ailleurs, nous présenter devant les Boélandes et les Boélands avec le plus de transparence possible à l'heure d'assurer un rôle dans la gestion de notre commune ? Le groupe socialiste fera bloc et votera donc non aux conclusions du rapport de la commission.

M. K. Egli, lorsqu'il a pris connaissance du texte de la motion, a immédiatement pensé à un adepte de modélisme qui met la casquette de chef de gare et prend une palette pour faire partir les trains sur sa maquette. Pourquoi cette comparaison ? Par rapport à la proportionnalité, nous sommes à La Tour-de-Peilz, ville moyenne, et non pas au Parlement cantonal ou fédéral. De plus, la motion est en retard par rapport à la société actuelle. A l'heure où le lobbying est à la mode et de nombreuses personnes ne savent plus ce qu'est une casquette de chef de gare et une palette, il faut être sot ou inconscient pour défendre ses propres intérêts à la tribune ou en commission. Personnellement, il n'a rien contre

la publication de ses liens d'intérêt, mais il s'interroge. Activité professionnelle : retraité, mais retraité de qui, de quoi ? Au niveau local, être retraité d'une entreprise aiglonne ne pose certainement pas de problèmes, mais nous avons parmi nous des retraités qui sont encore proches d'entreprises qui ont des intérêts locaux à défendre. Selon le règlement du Conseil communal de Lausanne, il serait dans l'obligation de déclarer un poste d'administrateur même dans une petite société mineure, alors que personne ne peut l'obliger à déclarer ses intérêts financiers dans une multinationale. Que faire des liens familiaux à l'heure où entre épouse et époux on ne porte plus nécessairement le même nom de famille, sans parler des familles recomposées, de la belle-mère, du beau-père, des cousines et des cousins ? Qu'en est-il des amitiés qui se forment au cours d'une vie ? Faut-il déclarer avec qui on a l'habitude de passer une soirée, de partager un bon repas ou de partir en vacances ? Il a pris la peine de consulter les fiches des conseillers communaux de Lausanne. Les quatre premiers dans l'ordre alphabétique mentionnent pour le 1^{er} fonctionnaire Etat de Vaud / cheffe de projet Etat de Vaud, le 2^{ème} pas de profession, pas d'intérêt, le 3^{ème} membre du Rotary Club de Lausanne, pas de profession et le 4^{ème} ingénieur EPFL en environnement, directeur du bureau Impact-Concept, co-président de l'association éco-quartiers. Cela ne nous avance pas beaucoup. Le catalogue des déclarations exigées n'est à son avis absolument pas complet ; bien d'autres critères peuvent influencer un vote. Ne faudrait-il pas plutôt fournir un extrait du casier judiciaire et du registre des poursuites ? S'il faut être transparent, soyons-le jusqu'au bout, comme au Danemark ou en Norvège, avec publication officielle de la déclaration d'impôts des élus, fortune et revenu. S'il se dit prêt pour sa part à déclarer ses intérêts, ce n'est peut-être pas le cas de tout le monde. On peut comprendre que certaines personnes veulent préserver leur vie privée. Soit elles trichent, soit elles ne se mettent plus à disposition pour un mandat politique, alors que 2/3 des 2'222 communes suisses éprouvent de grandes difficultés à trouver des candidats pour les pouvoirs exécutifs et législatifs, que chaque 5^{ème} élection pour un conseil exécutif est une élection tacite, sans adversaire. La motion demande la mise en place d'un obstacle supplémentaire, alors que plus aucun de nos groupes ne dispose encore de viennent-ensuite. La dernière mise à jour du règlement du Conseil date de janvier 2018. L'article 81 – Récusation – est clair. Demander un complément peut être compris comme un signe de méfiance vis-à-vis de nous tous. C'est insinuer que certains parmi nous font ou ont fait abstraction de l'obligation de se récuser spontanément. Une déclaration d'intérêt telle que proposée n'y changerait rien. En revanche, il suggère que la présidence rappelle l'existence de cet article lors de la nomination des commissions. Cette motion ne peut donc à son avis atteindre la cible visée. Si on règle tout, il n'y a plus d'éthique. Ne reste plus qu'une espèce de guide que l'on suit sans se demander si c'est moral ou pas. Laissons tomber la suspicion et travaillons pour la satisfaction d'avoir servi un tantinet notre commune sans mise en place d'un carcan supplémentaire.

M. J. Vallotton revient sur l'affirmation selon laquelle mettre en place un registre des intérêts des conseillers communaux à La Tour-de-Peilz est inutile. C'est faire peu de cas, c'est dédaigner, voire mépriser les élus qui ont décidé, ailleurs que dans notre bonne ville, de jouer franc jeu, notamment les conseillers nationaux, les députés vaudois, les conseillers de Morges, de Lausanne et d'autres communes en Suisse romande. Contre l'institution d'un tel registre, on évoque une série d'arguments : bureaucratie, fichage, atteinte à la sphère privée, omission possible d'activités, contrôle difficile, se priver de compétences d'élus. Il n'y aurait que des désavantages. Pour certains qui aiment peindre le diable sur la muraille, le registre serait un ogre, un véritable Big Brother ou Big Data. C'est évidemment faux, un tel registre n'aboutit pas à un tel pouvoir. C'est beaucoup plus simple. En début de législature, le conseiller communal élu inscrit dans le registre ses centres d'intérêt. Cela prend quelques minutes. Au fil des années, il corrige si nécessaire. C'est tout. Il participe comme toujours aux activités du Conseil communal, sans aucune restriction ou sanction possible, avec toutefois une épée de Damoclès, à savoir l'article sur la récusation qui figure déjà dans notre règlement. A quoi peut bien servir alors un

tel registre si la norme de récusation règle les conflits d'intérêt ? C'est un repère, une nécessaire référence qui révèle pour chacune, pour chacun d'entre nous quels sont ses intérêts. Sinon comment le savoir, si ce n'est que par le bon vouloir de la personne concernée ? Un tel registre n'a pas seulement une fonction d'information utile pour la bonne marche des activités du Conseil communal ; cela permet d'éviter de désagréables suspicions. Il a aussi une fonction de mise en responsabilité individuelle, de rappel, d'engagement de chaque conseillère et conseiller par rapport à son inscription dans le registre. C'est aussi et surtout une forme de respect envers les électeurs, les citoyennes et citoyens de notre ville. Elles et ils ont le droit de savoir que les conseillers communaux ne sont pas que des pions anonymes répartis dans différents partis, mais qu'ils représentent directement ou indirectement des intérêts, qui ne sont évidemment pas du tout critiquables en soi et bien sûr en principe tout à fait respectables. Alors pourquoi les cacher, les avouer au compte-gouttes, parfois sous la contrainte ? C'est difficilement acceptable alors que nous avons été élus par une collectivité pour participer à la gestion d'une ville de 12'000 habitants qui n'est plus un village où tout le monde se connaît. Aujourd'hui, la transparence est recherchée partout ou presque, des mensonges sont débusqués, des affaires font la une durant plusieurs semaines, des politiciens démissionnent. Certains diront que c'est dû à une mode amplifiée par les bouleversements sociétaux et les réseaux sociaux. Peut-être, en partie. Mais raison de plus, à notre niveau communal, pour répondre au moins à plus de transparence, comme le souhaite de nos jours la société. La mise en place d'un registre des intérêts n'est pas la mer à boire. C'est jouer cartes sur table. C'est la pierre angulaire d'une démocratie ouverte et crédible. A Lausanne, la création d'un tel registre a été votée à l'unanimité, de la gauche à la droite. A La Tour-de-Peilz, on ne voudrait même pas prendre en considération ce projet - démontrant s'il le fallait que cette initiative n'a rien de dogmatique, pas en discuter les modalités dans une commission. Ce serait aller contre l'esprit de notre temps, qui risque un jour de nous rattraper en cas de refus. Ce serait donner un bien mauvais signal à la population.

M. G. Chervet constate qu'au sein même du parti socialiste on n'est pas d'accord sur le but de ce registre. D'un côté il faut que les électeurs connaissent les intérêts de tout le monde, de l'autre il faut inscrire ses intérêts une fois qu'on est élu au Conseil communal. Et que faire des justifications ? Pourquoi des gens roulent avec des plaques d'un autre canton alors qu'ils habitent la commune, pourquoi certains signes pourraient faire penser que des conseillers communaux n'habitent pas forcément la commune, si ce n'est quelques mercredis par année ? Il a constaté en arrivant qu'une table avait été réservée au nom d'un parti. On veut faire connaissance les uns les autres, mais on n'est même pas capable de manger tous ensemble. C'est pathétique.

M. J.-Y. Schmidhauser tient en premier lieu à remercier l'auteur du rapport. Ce rapport est très intéressant, il explique bien les pour et les contre qui ont présidé à la discussion et au préavis de la commission. Il se dit toutefois assez surpris des arguments invoqués contre cette motion. Le conflit d'intérêts n'a rien à voir avec le registre des intérêts. Le conflit d'intérêts, c'est lorsqu'on se trouve personnellement impliqué dans un dossier et là, le règlement est clair. On ne peut pas compter sur la compétence, même de gens très expérimentés, s'ils sont en conflit d'intérêts. Ce serait violer l'art. 81 RCC. Le registre des intérêts n'a rien à voir avec cela ; il s'agit de savoir à qui l'on a affaire. Ce registre permet une meilleure transparence. On nous dit que ce registre créerait la suspicion, que des gens pourraient être malhonnêtes et ne pas le compléter de manière correcte. C'est plutôt refuser ce registre qui créerait la suspicion. Etablir un registre où les gens peuvent se présenter, dire pour qui ils roulent, quels sont leurs intérêts, c'est faire preuve de transparence. Il se rappelle de discussions avec l'UDC, qui était parfaitement en ligne avec cette idée de transparence. Tout le monde dit que nous n'avons rien à cacher, mais on ne veut pas de ce registre. Ce n'est pas cohérent. Si nous n'avons rien à cacher, un tel registre donnera beaucoup plus de transparence et permettra aussi à nos électeurs de mieux nous connaître.

M. J. Espinosa est un peu celui qui a lancé l'idée, avec M. L. Gonin. Il était à l'époque question de transparence, de conscience personnelle. Quand on prête serment, on promet d'être droit et de ne pas subir nos intérêts. Certes, il a fait partie de la commission, mais là on en arrive à des fichiers fédéraux et c'est cela qui le dérange.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (40 voix pour, 22 contre et 4 abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Philippe Neyroud (PS) pour l'instauration d'un registre des intérêts des élus de La Tour-de-Peilz,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération de la motion de M. Philippe Neyroud (PS) « Instauration d'un registre des intérêts des élus de La Tour-de-Peilz » et de considérer celle-ci comme réglée.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (LV) « Catastrophe climatique - Préservons le climat, préservons nos finances »

Rapporteur : M. Kurt Egli

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. P. Castelain remercie la commission pour les discussions très intéressantes qui ont eu lieu ainsi que la Municipalité pour ses réponses riches et satisfaisantes sur un certain nombre de points, mais malheureusement pas sur tous. Le rôle de conseiller communal s'axe à son avis sur deux parties importantes. La première, c'est de questionner les acteurs, les institutions, de demander des explications sur la gestion des intérêts de notre commune, d'aller à la récolte d'informations sur la manière dont cela fonctionne afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause. La 2^{ème} est d'apporter, de manière collégiale, tous ensemble, avec nos différences de points de vue, nos divergences politiques, idéologiques, les meilleures réponses possibles pour notre commune. Durant la commission ont été mentionnés un certain nombre de documents par rapport à la Caisse intercommunale de pensions, des rapports d'audit d'impact environnemental. Ces rapports n'ont jamais été publiés, faisant fi des engagements de transparence de la CIP. C'est pour cela qu'un certain nombre de commissaires et lui-même souhaitent mandater la Municipalité pour aller chercher ces rapports, afin que nous puissions ensemble, en connaissance de cause, décider ce que nous souhaitons faire par rapport à la CIP. Refuser de demander ces documents, c'est se retréindre à statuer les yeux bandés. Ce n'est pas l'essence du rôle du Conseil que de s'attacher aux bons dits de la caisse de pensions et se satisfaire de beaux discours sans preuve pour les appuyer.

M. K. Egli remarque que ce n'est en principe pas le rôle du président de la commission d'intervenir dans la discussion. Il a eu l'occasion de s'exprimer lors de la commission et d'apporter doublement sa voix à la décision. S'il prend la parole, c'est parce qu'un point important n'a pas été discuté en commission. Il s'agit de l'article 46 du règlement sur la comptabilité des communes. Celui-ci stipule que « les liquidités excédant les besoins courants doivent être versées sur un compte de chèques postaux ou auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, du Crédit Foncier Vaudois ou de la Banque Nationale Suisse, ou encore auprès d'un autre établissement agréé par le conseil général ou communal. Ces comptes doivent être ouverts au nom de la commune ». Cet article limite drastiquement les institu-

tions dans lesquelles les fonds communaux peuvent être placés. Certes, il ouvre une possibilité à l'organe législatif de désigner d'autres établissements, mais ceci en totale exception au règlement cantonal, avec les risques et responsabilités que cela peut engendrer en cas de problème. C'est une question générale et non pas du fonds de prévoyance auquel la Commune a adhéré.

M. G. Chervet précise que nous avons des délégués à la CIP, employés et employeur. L'assemblée des délégués élit un Conseil de fondation, qui est souverain dans la gestion de la CIP. La CIP est une fondation autonome. Il ne voit pas les conseillers communaux commencer à dicter les principes de placements de la CIP, ce d'autant plus que nous ferions certainement de mauvais choix. Qui sont les investisseurs en Europe qui investissent le plus dans les énergies renouvelables ? Si l'on prend le rapport de la société Total, grande entreprise pétrolière devant l'Eternel, on voit qu'ils mettent le paquet dans les énergies renouvelables. Parce que c'est dans leur intérêt. Etre actionnaire d'une société qui a des intérêts pétroliers n'est donc pas forcément antinomique avec un principe d'écologie. Si ceux qui ont de l'argent n'investissent pas dans les énergies renouvelables, qui le fera ?

M. M. Wüthrich ajoute que les comptes et l'activité tant de la CIP que de Retraites Populaires, qui gère la CIP, sont évidemment audités. Sur le site internet de la CIP, la charte mentionne, sous « Approche du développement durable », que « consciente que le respect du développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CIP applique depuis 2008 une politique d'investissement socialement responsable ».

M. P. Castelain indique que la commission a discuté de cette charte éthique. Ce paragraphe fait juste référence au fait que cela est pris en considération, sans plus de détails, lors du choix d'investissement. On peut y lire plus loin que la CIP partage, dans un souci de transparence avec les citoyens et le public, ses impacts sur l'environnement. Or, cela ne se fait pas en réalité puisqu'elle ne partage pas les rapports de l'OFEV sur son impact environnemental.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (une vingtaine d'avis contraires et trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Paul Castelain (Les Verts) « Catastrophe climatique – Préservons le climat, préservons nos finances »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain « Catastrophe climatique – Préservons le climat, préservons nos finances » et de considérer celui-ci comme réglé.

10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2018 - Budget 2019 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Antoinette De Gautard Rayroud

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (huit abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 14/2018,

- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2019 du Fonds culturel Riviera.

10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2018 - Budget 2019 de la CIEHL

Rapport lu par M. Dominique Vaucoret

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme A.-M. Arnaud rappelle son intervention lors de la séance du 31 octobre dernier. Dans le préavis N° 15/2018 est annoncée la reconnaissance de l'intérêt public régional admis par le Conseil administratif de la CIEHL. Nous sommes également informés de l'utilisation de 3 millions de francs sur les fonds de la CIEHL pour le projet de sécurisation et de développement du 2m2c. Le rapport de la commission mentionne qu'un préavis sera déposé en 2019 auprès des dix communes du district afin que celles-ci se prononcent elles aussi sur l'intérêt public régional de ce projet. En cas d'acceptation et sous couvert de cette argumentation, un accord sera donné pour le prélèvement de 3 millions sur le budget 2021 de la CIEHL, soit : capital au 31.12.2019 fr. 2'797'680.-- + participation des communes membres en 2020 de plus de fr. 400'000.-- (2019 : fr. 403'180.--). On ne cesse de répéter que chaque conseiller communal est censé pouvoir s'exprimer au travers de ses représentants, mais le SAI ne tient pas compte des questions posées. Le projet est certes mentionné, mais rien n'est à discuter sur le futur « pillage » du capital de la CIEHL. Le montant de la participation de la CIEHL ne figure pas au budget. C'est un peu léger et manque d'anticipation politique. Le texte présenté pour le budget 2019 n'est pas en accord avec le projet chiffré. A des fins de transparence, il devrait être ajouté une mention : réserve latente fr. 2'797'680.-- pour le projet 2m2c. Elle propose donc de refuser ce budget et que la commission nous informe de façon plus précise sur ce projet.

M. G. Chervet précise qu'une réserve latente n'apparaît pas au bilan. Une cagnotte est une fortune, ce n'est pas une réserve latente. Pour que la CIEHL puisse être appelée à participer financièrement à un projet, il faut que les dix communes donnent leur accord. Un préavis sera déposé devant le Conseil communal, comme cela a été le cas pour les autres préavis qui ont été financés par la CIEHL. Donc, discussion il y aura. Dire qu'il faut mettre au budget 2019 une dépense qui potentiellement se fera en 2021, ce n'est plus de la prévision, c'est de la science-fiction. Il suffit qu'une commune dise non pour qu'il n'y ait plus rien à mettre au budget. Ce n'est pas au niveau du budget qu'il faut agir, mais lorsque le préavis sera présenté, si l'on juge que Montreux tire une trop grande part de la CIEHL par rapport aux autres communes. Ce soir, il s'agit de se prononcer sur un budget qui paraît complet et nous avons tous les éléments en mains.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (trois avis contraires et onze abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 15/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10.5. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2018 - Budget 2019 de la commune de La Tour-de-Peilz

Rapporteur : M. Robert Baechler, président de la commission des finances

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée sur le rapport de la commission.

Mme la Présidente indique la procédure qui sera suivie pour l'étude du budget, dicastère par dicastère.

1. ADMINISTRATION GENERALE La parole n'est pas demandée.
2. FINANCES La parole n'est pas demandée.
3. DOMAINES ET BATIMENTS

Compte 300.3185.01

Développement durable

Amendement de fr. 67'000.-- à fr. 47'000.-- de M. P. Wenger

M. P. Wenger remarque que les commentaires du budget 2019 nous informent qu'un montant de fr. 20'000.-- est prévu au budget pour une labellisation Villeverte, projet porté par le service Urbanisme et son secteur Parcs et Jardins, pour mettre en valeur le travail effectué sur les espaces verts. Son amendement vise à supprimer ce montant, ce qui par conséquent supprimera aussi les coûts liés à cette opération pour les années futures, représentant une diminution de charges de fr. 40'000.-- d'ici fin 2021. Une démarche de certification monopolisera une partie non négligeable de l'effectif de Parcs et Jardins pour se former à l'outil de certification, établir, corriger les processus de certification, puis les mettre en application, les modifier à nouveau si nécessaire avant leur mise en œuvre définitive. A partir de ce moment, la remise en question des procédés sera quotidienne pour la confirmation ultérieure de la labellisation et la prochaine certification « officielle ». Il n'a trouvé aucune justification comptable ou financière quant à l'articulation de ce montant de fr. 20'000.--, pas plus que sur les coûts internes engendrés pour l'obtention du label. Probablement qu'une augmentation de temps de travail sera nécessaire pour toutes les tâches administratives, sinon cela signifierait que nous avons du personnel inoccupé - ce qui serait pour le moins étonnant. L'acquisition de ce label n'est pas qu'une remise en question destinée à émerveiller nos yeux, c'est une opération financière qui n'est profitable qu'à la société de certification et n'apporte aucun retour direct sur investissement ni économies de charges pour le futur, comme l'a relevé la commission des finances. Il se dit persuadé, au vu des efforts et de la qualité du travail effectué et présenté par les collaborateurs du service Parcs et Jardins, que ceux-ci utiliseront encore plus internet et autres documentations spécialisées pour trouver, proposer et appliquer des méthodes innovatrices tendant vers un développement durable souhaité par toutes et tous, et ceci à bien moindres frais.

Mme G. Pasche indique que cet amendement ne ravit évidemment pas le groupe des Verts. Il est important de se demander ce que l'on peut faire en cette période où l'on vient d'avoir un été caniculaire. Tout le monde répète que les journées de forte chaleur augmentent chaque année. Il existe quelques villes qui ont fait des efforts dans ce sens-là. Sion, en Valais - canton qui n'est pourtant pas le plus écologique que l'on connaisse - a réussi à prendre toute une série de mesures, aidées par différents canaux, différents spécialistes qui les ont conseillés dans ces domaines-là. Un jardinier a évidemment des compétences, mais pour avoir des compétences pointues, il est nécessaire d'avoir un guidage particulier. On ne peut plus aujourd'hui faire comme s'il n'y avait aucun changement climatique.

M. P. Wenger pense que les chefs jardiniers, mais aussi d'autres jardiniers, ont fait des études ; ils ont les compétences. Si en plus on leur offre des possibilités d'aller plus loin dans leurs recherches, il n'y aura aucun problème. Il a participé à beaucoup de certifications dans le domaine professionnel qui était le sien. On peut tout à fait arriver au même résultat sans obtenir le label de certification qui se nourrit par lui-même et coûte finalement une fortune. Une labellisation officielle nécessitera aussi probablement l'engagement de nouveaux collaborateurs parce que d'autres seront pris par cette certification.

Mme V. Python, climatologue, remarque que pour atténuer en particulier l'impact des canicules, on va devoir apporter beaucoup plus de verdissage, remplacer si possible le béton par du vert. Cela demande des compétences, notamment en bioclimatologie, que les employés de Parcs et Jardins ne pourront pas acquérir en parcourant internet. Un label Villeverte ne concerne pas seulement la prévention des canicules, mais aussi toutes les questions liées à l'usage des pesticides. Il y a maintenant des alternatives qui demandent un savoir-faire, des connaissances. Les municipalités se doivent d'être exemplaires par rapport à toutes ces questions. Il ne suffit pas de quelques idées que l'on va pêcher sur internet, il s'agit vraiment d'avoir accès à toutes les différentes découvertes scientifiques en écologie, en agriculture, en agro-écologie. Ne réduisons pas la question du label Villeverte uniquement à une dépense qui serait inutile. C'est un transfert de connaissances et c'est ensuite une reconnaissance que notre commune, comme bien d'autres, s'est engagée dans la bonne voie. Le développement durable n'est pas juste un mot, c'est une action, quelque chose de concret, c'est s'investir, y compris financièrement.

M. J.-Y. Schmidhauser estime que si l'argument est qu'il n'y a aucun retour sur investissement, on peut sabrer la moitié voire les $\frac{3}{4}$ du budget communal parce que les dépenses de la commune sont rarement un retour sur investissement financier. Ce label n'est pas juste une étiquette que l'on met pour se faire plaisir, cela permet un échange de connaissances, avec des gens spécialisés qui ont déjà été confrontés à la problématique. On nous dit que les jardiniers n'en ont pas besoin, qu'ils sauront eux-mêmes faire leur propre formation en consultant internet. Ce poste au budget n'est pas quelque chose que des illuminés du Conseil communal proposent, c'est Domaines et Bâtiments qui demande à pouvoir bénéficier de ces fr. 20'000.-- précisément pour pouvoir apporter la connaissance aux jardiniers de la Commune. Si la Municipalité, respectivement le service Domaines et Bâtiments, demande cela, c'est bien parce que c'est nécessaire, raison pour laquelle il encourage le Conseil à ne pas supprimer cette dépense.

Mme T. Aminian, municipale, ajoute que c'est Parcs et Jardins qui a approché le secteur développement durable de Domaines et Bâtiments pour mettre sur pied ce projet. Quel est l'objectif du label Villeverte ? C'est de promouvoir la biodiversité en milieu urbain et d'améliorer continuellement la qualité du vert public urbain. Il y a une soixantaine de mesures, dont une grande partie se réalise, mais cela donne aussi une certaine obligation, une certaine discipline à ce que cela soit fait de manière régulière sur notre territoire. Il ne s'agit pas d'un travail supplémentaire pour nos jardiniers, c'est un projet développé avec les jardiniers. Elle ne voit donc pas pourquoi eux-mêmes viendraient avec une telle proposition pour se charger de plus de travail. La labellisation durera 2 à 3 ans ; ce n'est pas quelque chose de continu qu'il faudra faire chaque année. Ce catalogue de mesures sera fait totalement ou en partie, puisqu'il y a différents niveaux de labellisation (bronze, argent, or). On peut aussi s'arrêter là où l'on estime que c'est suffisant. C'est un plus pour notre ville, c'est aussi un message que l'on donne aux communes qui nous entourent pour dire que La Tour-de-Peilz est une ville qui pense à l'avenir de ses enfants.

Mme G. Pasche considère qu'il est très important de garder la motivation des travailleurs. Le chef jardinier est motivé, il est prêt à faire des aménagements pour rester dans le cadre du personnel qui lui est alloué et a été tout à fait capable déjà de faire des modifications intéressantes. Si c'est lui et son service qui le demandent, il est important aussi de gratifier les gens dans ce qu'ils font de bien.

Mme A.-M. Arnaud pense que la confusion vient du fait que, dans le rapport de la commission des finances, il est dit que, selon le service, il n'y a aucune contrepartie à attendre.

Mme V. Python aimerait préciser ce que l'on peut attendre en termes de bien-être, de santé publique et de promotion de la biodiversité. Par rapport aux risques que le réchauffement climatique fera encourir, on peut vraiment modérer l'impact des canicules. D'ici 20 à 30 ans, une canicule comme celle de 2003 sera la norme presque chaque été. Faire attention à préserver le vert dans les villes aidera à maintenir ce qu'on appelle l'îlot de chaleur et là, on a un retour. Pas besoin de préciser non plus l'impact des pesticides sur la préservation de la biodiversité. On lui rétorquera que tout cela n'est pas de l'argent, c'est vrai, il s'agit de bien-être collectif.

M. G. Chervet s'exprime à titre personnel. Si l'on veut dépenser de l'argent pour améliorer l'écologie à La Tour-de-Peilz, il y a une urgence qui est beaucoup plus importante, plus ciblée et plus visible. Il a déposé il y a quelques années une motion « La propriété est aussi une responsabilité » par rapport aux immeubles communaux. On sait que 46% de l'énergie utilisée pour chauffer les bâtiments chauffe l'air ambiant, le ciel. La Commune a des bâtiments qui mériteraient plus que tout autre un investissement pour devenir écologiquement responsable. Ce n'est pas le label qui nous protégera du réchauffement climatique, ce n'est qu'un papier. Le manque de certification n'a jamais empêché les gens de réfléchir et de pratiquer dans le bon sens. Enfant de la terre, il se dit persuadé que les jardiniers de La Tour-de-Peilz ont du bon sens. Autant dépenser cet argent dans l'isolation ou le remplacement de la chaudière d'un de nos immeubles.

Deux votes à main levée ne permettent pas d'obtenir un résultat correct quant à cet amendement. M. G. Chervet propose un vote à l'appel nominal. Le résultat montre une parité de 33 voix pour, 33 contre et 4 abstentions. C'est donc à la Présidente de trancher et celle-ci se déclare opposée à cet amendement, qui est donc refusé.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| 4. URBANISME ET TRAVAUX | La parole n'est pas demandée. |
| 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES | La parole n'est pas demandée. |
| 6. SECURITE – POPULATION – FEU | La parole n'est pas demandée. |
| 7. FAMILLE, JEUNESSE ET SPORT | La parole n'est pas demandée. |

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. R. Baechler remarque que la commission des finances a formulé un amendement en lien avec les nouvelles prévisions de recettes communiquées à la Commune par l'ACI et l'UCV. Cet amendement se présente comme suit :

Compte 210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés <u>Amendement de fr. 1'250'000.-- à fr. 705'000.--</u>
Compte 210.4012.00	Impôt sur le capital des sociétés <u>Amendement de fr. 5'100'000.-- à fr. 4'996'000.--</u>
Compte 210.4518.00 (nouveau)	Compensation RIE III Mischler <u>Amendement à fr. 1'160'000.--</u>

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à une très large majorité (six abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 16/2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2019 tel qu'amendé prévoyant :

Charges	CHF	72'696'350.--
Revenus	CHF	71'595'058.--
Résultat (déficit)	CHF	1'101'292.--

11. Communications municipales

- 11.1. Communication municipale N° 19/2018 - Travaux urgents au chemin Adolphe-Burnat
- 11.2. Communication municipale N° 20/2018 - Nominations au sein des commissions municipales
- 11.3. Communication municipale N° 21/2018 - Nouvelle procédure communale en matière de naturalisations

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

La commission nommée pour l'examen du préavis relatif aux travaux urgents à entreprendre au chemin Adolphe-Burnat est composée comme suit :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Geneviève Pasche
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Giustino Rampa - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Sylvie Conod - Gérald Helbling
	UDC	Jean-Claude Charmey
	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

Mme la Présidente remarque qu'une erreur s'est glissée dans l'agenda 2019-2020. Le 2^{ème} tour des élections fédérales aura lieu le dimanche 10 novembre (et non le 11).

M. le Syndic revient sur les demandes formulées à deux endroits par la commission des finances dans son rapport. Concernant les déchets, un rapport est en cours d'élaboration, mais la Municipalité attend le bouclage des comptes 2018 puisque, depuis le 1^{er} janvier, un nouveau système de ramassage des déchets urbains a été mis en place dans les trois villes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux (y compris Veytaux). En ce qui concerne les VMCV, il y a eu une réorganisation lourde au niveau de la direction. La Municipalité attend là aussi les résultats des comptes 2018 et les VMCV établiront un rapport à l'attention des communes.

12. Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente souhaite à toutes et à tous beaucoup de chaleur et de vivre de beaux moments en cette fin d'année. Le Bureau se joint à elle pour souhaiter d'ores et déjà à chacune et à chacun un très bon début d'année 2019. Que cette nouvelle année soit remplie de belles rencontres, de magnifiques souvenirs et de grands rires. Toutes belles fêtes à toutes et tous !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h50. Celle-ci est suivie du repas de fin d'année qui se tient sur place.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

S. Gardon

C. Dind